

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Domaine de direction Immigration et intégration

Division Intégration

Section Encouragement de l'intégration

545-00/2016/00004

Domaine de l'encouragement « Interprétariat communautaire et médiation interculturelle » Evaluation du rapport 2014

Avant même l'entrée en vigueur des PIC, l'interprétariat communautaire était déjà encouragé dans le programme des points forts. Le début de la première période des PIC mettait au premier plan la garantie ou la poursuite d'une offre des services d'interprétariat régionaux ainsi que la sensibilisation des autorités et des migrants. La première année, la Confédération et les cantons ont investi au total quelque CHF 3,3 millions pour renforcer l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle.

Dans de nombreuses situations du quotidien, les migrants ayant des connaissances linguistiques restreintes dépendent de l'interprétariat communautaire. La plupart du temps, l'interprète est mandaté pour des situations relatives à la santé, puis pour des questions sociales et des aspects relatifs à la formation. Selon les données d'Interpret, l'association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, les interprètes et les médiateurs ont effectué 215'459 heures de travail en 2014. Ces indications proviennent de 16 services d'interprétariat régionaux. Ceux-ci font état d'une augmentation de 14 % des heures de mission de médiation par rapport à 2013. (Plus d'informations sur le site d'Interpret http://www.inter-pret.ch/de/service/infothek/statistiken_0-77.html)

Sensibiliser les groupes cibles

Un autre point fort était de faire connaître l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle aux autorités et institutions, mais également aux migrants. A cette fin, des prospectus et des brochures ont été imprimés, les supports d'information d'Interpret ont été diffusés, des sites Internet ont été créés et des réunions d'information ciblées ont été organisées. Dans le cadre du travail d'information et de sensibilisation, plusieurs cantons ont offert des bons aux structures ordinaires pour qu'elles engagent des interprètes communautaires et des médiateurs interculturels.

Assurer la qualité

Au travers de la diversité des missions des interprètes communautaires et des médiateurs interculturels, l'assurance qualité a également été au centre de l'attention en 2014. Quelques services d'interprétariat régionaux ont élaboré leurs propres concepts de qualité en se basant sur les critères qualité d'Interpret. De plus, la formation et le perfectionnement sont essentiels à une offre de très bonne qualité. Le certificat Interpret, par exemple, ou le brevet fédéral pour les spécialistes en interprétariat communautaire et médiation interculturelle font partie de ces outils d'assurance qualité. Tandis que, dans certains cantons, ce sont les services d'interprétariat régionaux qui proposent directement des modules de formation et/ou de perfectionnement, d'autres cantons recourent à une institution ad hoc.

Linguadukt : le service d'interprètes de l'EPER

Comment interpréter les réponses à la question « Veux-tu m'épouser » ? En fonction de la culture et de l'origine d'une personne, les différentes réactions, comme ne rien dire ou partir, n'ont pas du tout la même signification. Le service d'interprétariat Linguadukt de l'Entraide protestante suisse EPER de Bâle-Ville et Bâle-Campagne illustre l'interprétariat communautaire et la médiation par cet exemple pertinent. Quand il n'y a pas de langue commune, l'interprétariat communautaire permet de comprendre les sujets les plus complexes. Ce programme bénéficie du soutien du canton de Bâle-Ville, mais également de ceux d'Argovie et de Soleure.

Plus d'informations sur le site de l'Entraide protestante suisse http://linguadukt-basel.heks.ch/, http://linguadukt-agso.heks.ch/